



Détails et règlement du concours exclusivement réservé aux membres de l'OPPQ

À GAGNER :

Un forfait détente offert par Strøm spa nordique d'une valeur approximative de 500 \$

Durée du concours

Le concours, organisé par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), se déroule du 19 décembre 2024 à 15 h au 18 février 2025 à 16 h (HNE). Il est diffusé par l'Ordre via l'infolettre point.com et d'autres types de courriels de l'Ordre.

Admissibilité au concours

Pour être admissibles au concours, les participant(e)s doivent être membres de l'Ordre, résider au Québec et avoir rempli tous les champs du formulaire d'information, y compris celui permettant de partager les détails de l'activité distinctive qu'ils organiseront dans le cadre des Journées de la psychoéducation, qui se tiendront les 19, 20 et 21 février 2025.

Toute information soumise à l'OPPQ par un(e) participant(e) relativement à ce concours doit être véridique, exacte et complète.

Ne sont pas admissibles au concours : les détenteur(trice)s de droits acquis inscrit(e)s au Registre de l'OPPQ, les étudiant(e)s associé(e)s, tous les employé(e)s permanents, contractuels ou occasionnels, les administrateur(trice)s du conseil d'administration les représentant(e)s ou mandataires de l'OPPQ, les fournisseurs et leurs filiales ou toute autre personne morale contrôlée par ou liée à ceux-ci. Sont également inadmissibles les personnes avec lesquelles elles sont domiciliées.

L'OPPQ se réserve le droit de vérifier l'admissibilité du ou de la gagnant(e).

En participant au concours, les participant(e)s acceptent les présentes règles de participation ainsi que les décisions de l'OPPQ à titre d'organisateur, qui sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées au concours.

Pour gagner le prix, il est nécessaire de respecter toutes les exigences.

Mécanique du concours

Pour participer à ce concours, le ou la participant(e) devra organiser une activité distinctive* pendant la tenue des Journées de la psychoéducation 2025, remplir correctement tous les champs du formulaire d'information, répondre correctement à une question de connaissance, et soumettre le formulaire avant le mardi 18 février 2025, à 16 h (HNE).

*Une activité distinctive nécessite l'organisation d'un événement spécifique. Par exemple : la tenue d'un kiosque d'information sur la profession dans votre milieu de pratique, l'élaboration d'un quiz éducatif destiné à vos collègues ou au grand public, l'animation d'ateliers visant à démystifier la psychoéducation, ou encore la présentation d'un webinaire, etc.

Chaque personne ne peut participer qu'une (1) seule fois au tirage.



Description du prix

Le prix du concours est un forfait expérience thermale et massage suédois 60 minutes offert par Strøm spa nordique d'une valeur de 486 \$ (plus taxes). Valide en tout temps, dans tous les Strøm spa nordique.

Le prix ne peut être utilisé conjointement avec une autre promotion ou offre.

Le prix n'est ni monnayable ni transférable.

Tirage

Parmi les formulaires d'informations reçus pendant la durée du concours, un(e) gagnant(e) sera tiré au sort dans les bureaux de l'OPPQ, situés au 1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal, Québec, H3M 3E2, le mardi 25 février, à 15 h. Le tirage sera fait sous supervision de deux témoins.

Le ou la gagnant(e) n'a pas droit à la différence entre la valeur au détail approximative et la valeur réelle d'un prix. L'OPPQ ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la condition, à la convenance ou à la qualité marchande des prix et ne remplacera pas, en aucun cas, quelque élément du prix.

Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) par courriel ou par téléphone dans la semaine suivant l'événement des Journées de la psychoéducation.

Le ou la gagnant(e) aura quinze (15) jours pour réclamer son prix, sans quoi un deuxième tirage sera effectué sans autre avis et ainsi de suite.

Les chances de gagner seront en fonction du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

Réclamation du prix et conditions générales

Afin de recevoir son prix, le ou la participant(e) sélectionné(e) par tirage au sort devra répondre aux conditions suivantes : respecter les critères de participation et d'admissibilité prévus au présent règlement et; sur demande, fournir une preuve photographique confirmant que l'activité distinctive décrite dans le formulaire d'information a bien eu lieu dans le cadre des Journées de la psychoéducation.

La personne gagnante devra signer un formulaire de déclaration et d'exonération, de même qu'un formulaire de consentement pour la divulgation de son prénom et nom sur les plateformes de communication de l'OPPQ.

Un représentant de l'OPPQ acheminera le prix au ou à la gagnant(e) de manière à vérifier la réception de celui-ci par la poste ou par courriel.



Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent.

Le refus d'accepter un prix libère l'OPPQ de toute obligation envers le ou la participant(e) sélectionné(e).

Advenant que la personne gagnante ne se prévaut pas du prix tel qu'octroyé, aucune compensation ou substitution ne sera accordée par l'OPPQ, ni par aucune des autres parties associées à ce prix.

Toute fausse déclaration de la part d'un(e) participant(e) entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

Tout formulaire d'information qui est, selon le cas, incomplet, inexact, illisible, reproduit à la main ou mécaniquement, frauduleux, obtenu de source non autorisée, déposé ou transmis en retard, comportant des coordonnées invalides, ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au prix.

Tout(e) participant(e) ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou qui est de nature à être injuste envers les autres participant(e)s ou participant(e)s éventuel(le)s sera disqualifié(e).

Les renseignements personnels fournis par les personnes participantes, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement.

En fournissant ces renseignements, les participant(e)s consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Le ou la gagnant(e) du prix dégage de toute responsabilité l'OPPQ, ses commanditaires, leurs employé(e)s, agent(e)s et représentant(e)s de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

Chaque participant(e) sélectionné(e) reconnaît qu'à compter du moment où il ou elle est informé(e) des modalités de remise de son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services.

L'OPPQ se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre ce concours, en totalité ou en partie, advenant un événement ou une intervention humaine qui compromettrait ou affecterait l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le fonctionnement normal du concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour y être tranché.

Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.